

LES DAP (DISPOSITIFS D'ALERTE PROFESSIONNELLE) NEWGEN

Formations courtes qualifiantes : Droit

Les **dispositifs d'alerte professionnelle (DAP)**, autrement appelés « *lignes éthiques* » (ou « *whistleblowing channel* » en anglais) sont des **lignes sécurisées de signalements professionnels** que les organisations mettent à disposition de toute personne faisant face à un dilemme, à un questionnement sur le respect d'une réglementation, de principes éthiques ou moraux notamment.

Si ce dispositif n'est pas nouveau, des changements majeurs ont conduit les organisations à examiner le bon fonctionnement de ces lignes de signalements : des évolutions éthiques, réglementaires, culturelles et technologiques. Ainsi, le nombre de signalements augmente, la nature de ces derniers se « numérise » (canaux numériques et signalements Tech).

Ce dispositif, qui a été rendu obligatoire pour les entreprises de plus de 250 personnes (plus certains secteurs réglementés comme le secteur financier ou la santé), s'applique à présent à toutes les organisations (privées comme publiques) dont les effectifs sont supérieurs à 50 personnes.

Cette **démarche d'intégrité**, qui n'est plus une option pour bon nombre d'organisations, doit permettre de saisir tous ces changements et transformer ces défis en opportunité pour les organisations.

Prochaines sessions de formation (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :

Session 1 : 3 et 4 décembre 2024

Session 2 : 28 et 29 janvier 2025

Les inscriptions sont ouvertes : [✉ inter-fcps@univ-paris1.fr](mailto:inter-fcps@univ-paris1.fr)

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Présentation

Objectifs

- * Assimiler les dernières évolutions réglementaires. Appréhender la gestion des DAP par les organisations.
- * Connaître le chemin à suivre pour effectuer ou recevoir et traiter un signalement.
- * Maîtriser les bonnes pratiques.
- * Maîtriser les obligations réglementaires incontournables.

Savoir-faire et compétences

- * Une formation qui s'inscrit dans l'actualité des entreprises dans un monde de plus en plus judiciairisé.
- * Une méthode peu simple à appréhender qui nécessite l'acquisition de certains réflexes.

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Valérie CHAVANNE : avocate au barreau de PARIS, spécialiste de la gouvernance juridique et éthique du numérique.

Laurent VIDAL : enseignant-chercheur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et avocat associé au barreau de PARIS.

Admission

Conditions d'admission

Niveau : expertise

Modalités d'inscription

Inscriptions : [✉ inter-fcps@univ-paris1.fr](mailto:inter-fcps@univ-paris1.fr)

Public cible

Agents publics et salariés.

Tarifs

1590 euros